

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le mardi 1^{er} juillet 2025 à 20 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Convention SCUDD,
- Avenant convention ACM,
- Projet MAM et Garderie (Etude thermique et énergétique),
- Terrassement rue de la Liberté,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

PROCÈS VERBAL **RÉUNION DU 1^{er} JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet à vingt heures trente, en application des articles L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Martinvast.

Etaient présents : MM. Jacky MARIE, André PICOT, Hubert RENET, Isabelle FONTAINE, Joël CANUARD, Pascal COUPPEY, Luc MASSART, Sandrine BOUCARD, Eveline LEMONNIER, Camille LEVAVASSEUR.

Absents : Mme Florence LOUIS-FRANCOIS (pouvoir à Sandrine BOUCARD), Hélène SIMON (pouvoir à Camille LEVAVASSEUR), Bruno LACOTTE (pouvoir à Isabelle FONTAINE), Tatiana ROUX (pouvoir à Hubert RENET), Jean-Luc DORIZON (pouvoir à André PICOT).

Secrétaire de séance Mme Camille LEVAVASSEUR

~~~~~

Le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

I. CONVENTION SCUDD (SPORTING CLUB UNION DOUVE ET DIVETTE) **(Délibération n°32/2025)**

M Le Maire explique que suite à la réunion du COPIL du 28 avril 2025, la modification de la convention a été demandée concernant le nouveau mode de financement des travaux de rénovation de l'immobilier.

M Le Maire donne lecture de la convention de participation aux frais des stades utilisés par le SCUDD.

Il est demandé que des précisions soit apportées dans la convention notamment pour le bâtiment « la Halle » de Teurthéville-Hague.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attendre une nouvelle proposition de convention pour se prononcer.

II. AVENANT CONVENTION ACM (délibération n°33/2025)

L'association Familles Rurales de Martinvast et la commune de Martinvast ont conclu une convention de partenariat avec les autres communes du Pôle de Proximité de Douve et Divette.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'accueil des enfants et de pérenniser les activités d'animation du centre de loisirs de Familles Rurales par une participation financière des communes dont les enfants fréquentent ce centre.

Lors de la réunion du comité de pilotage ACM du 23 juin 2025, il a été proposé qu'à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- les communes signataires de la convention participent à hauteur de 15.50 € au lieu de 14.00 € pour une journée et 9,70 € au lieu de 8,70 € pour une demi-journée,

COMMUNE DE MARTINVEST

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M Le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention ACM.

III. PROJET MAM ET GARDERIE - Etude thermique et énergétique (délibération n°34/2025)

Vu le projet d'agrandissement du bâtiment de la Maison d'Assistants Maternels (MAM) et du bâtiment de la garderie,

Vu les exigences réglementaires en matière de performance énergétique des bâtiments publics,

Considérant qu'une étude thermique et énergétique est une condition préalable pour bénéficier du Contrat de Pôle de Service (CPS) : aide départementale,

Considérant que le maître d'œuvre chargé de l'opération a proposé un prestataire compétent pour la réalisation de cette étude,

Considérant l'intérêt de retenir ce prestataire pour garantir la cohérence technique du projet,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation d'une étude thermique et énergétique dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment de la MAM et du bâtiment de la garderie ;
- Retient le prestataire proposé par le maître d'œuvre, à savoir ARCADE RÉALISATION, pour la réalisation de cette mission d'étude pour un montant de 4 716.00 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette étude,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune.

IV. TERRASSEMENT RUE DE LA LIBERTÉ (délibération n°35/2025)

Lors de la réunion de chantier pumtrack mardi 17 juin, il a été évoqué l'idée d'élargir la rue de la Liberté (anciennement rue de la Poste) au niveau de l'accès du pumtrack en retirant la terre de chaque côté de l'entrée.

L'entreprise Colas propose un terrassement avec transport sur un terrain communal et talutage pour un montant de 2 173.50 € HT.

M le Maire propose de supprimer la ligne de fourniture et pose de bancs d'un montant de 1 858.48 € HT.

L'empierrement de cette surface sera effectué par les agents communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de l'entreprise Colas
- Autorise M Le Maire à établir un avenant pour l'ajout du terrassement de 2 173.50 € HT et la suppression des bancs d'un montant de 1 858.48 € HT.
- De procéder au mandatement des sommes correspondantes

V. INFORMATIONS DIVERSES

➤ Adressage

M Le Maire rappelle que la commune a mis en place le nouveau plan d'adressage et certifié les adresses sur la Base Adresse Nationale (BAN). M Le Maire explique que les demandes de panneaux de rue et de signalétique sont en cours et seront présentés au prochain conseil municipal.

COMMUNE DE MARTINVEST

➤ Ouverture de la mairie

Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public. A partir du 1^{er} septembre 2025, la mairie sera ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et les mercredis et vendredis de 14h00 à 17h00.

➤ Feux tricolores

M Le Maire indique que les travaux concernant l'aménagement des feux tricolores au carrefour de la RD900 / RD122 vont débuter le 07 juillet prochain pour une durée d'environ 3 semaines. 2 déviations seront mises en place. La première sera mise en place à Tollevast au début de la Longue Chasse vers Le Rocher, RN13, Delasse, le carrefour du Beau Parlé, Saint-Martin-Le Gréard, Le Bourg Neuf. La seconde déviation sera mise en place au bas de la Couaille en sens unique vers la RD352, Le Mont Polidor puis le Pont Cosnard.

➤ Club de l'Amitié

Mme Fontaine indique avoir rencontré M. Mesnil, Président de l'association "Club de l'Amitié", au sujet des subventions accordées aux associations. M. Mesnil souhaite obtenir un complément de subvention pour l'année en cours, pour financer certaines dépenses. Les membres du conseil estiment qu'un projet précis doit être identifié et présenté afin de pouvoir réexaminer le montant de la subvention attribuée.

➤ Travaux de voirie

M Le Maire indique que les travaux de voirie programmés pour l'année 2025 sont en cours :

- Chemin rue de l'Oraille
- Chemin de la Couespellerie
- Carrefour de La Bihellerie
- Impasse des Art'zimutés
- Réalisation d'un passage piétons RD650.

➤ Commission Travaux du 19 juin 2025

Monsieur André PICOT fait un résumé sur la réunion de la commission Travaux du 19 juin dernier :

Restaurant scolaire : Le local de rangement, actuellement en construction par l'équipe technique communale, est en phase d'achèvement.

Sécurité incendie : Les plateformes destinées à accueillir les bâches incendie à l'Orangerie et au Pont Blondel ont été réalisées ; il reste la mise en place des bâches.

Clôture EHPAD : L'installation de la clôture du terrain bordant l'EHPAD est prévue pour la fin juillet.

City-stade

Une enveloppe budgétaire de 10 000 € a été inscrite pour la rénovation du city-stade. La commission a validé les travaux suivants :

- Nettoyage complet de la piste et retracage du terrain,
- Remplacement des filets,
- Installation d'un jeu adapté aux enfants de moins de 5 ans.

La création d'un terrain de pétanque est également envisagée.

Garderie

Le projet d'agrandissement de la garderie a été présenté. Il prévoit la fermeture du préau, permettant ainsi l'accueil de 10 enfants supplémentaires. Des ajustements au plan sont à prévoir.

COMMUNE DE MARTINVAST

École - Préau fermé

Il est prévu de remplacer la partie inférieure des baies vitrées par une partie pleine et de remplacer la porte.

➤ Inaugurations

L'inauguration de l'agrandissement du restaurant scolaire est prévue le vendredi 5 septembre 2025 à 17h00, et celle de l'aménagement du Pumptrack aura lieu le vendredi 19 septembre 2025 à 17h00.

Séance levée à heures 22h15

Le Maire,
Jacky MARIE

Le secrétaire,
Camille LEVAVASSEUR